



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du lundi 7 septembre 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 22h00

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 1.2.3 et pour le 4.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 3.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.2.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 3.8), M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET

Etaient absents : M. Yoran DELARUE, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE, D. HUOT (pour le 4.1), P. DUCHEZEAU, P. CONTOZ

Mandataires : J. KRIEGER, F. LOPEZ (pour le 4.1), E. MAILLOT, JY. PRALON

Délibération n°2015/002891

Rapport n°4.1 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Attribution d'une subvention au CAUE

Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Attribution d'une subvention au CAUE

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Charte paysagère des collines »	Montant prévu au BP 2015 : 10 000 € Montant de l'opération : 2 500 €

Résumé :

La Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs a été signée par 15 communes et le Grand Besançon en 2012. Afin de poursuivre l'animation de cette démarche, il est proposé de subventionner la réalisation d'actions d'animation par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et Environnement (CAUE) du Doubs.

I. Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs

Alternative au projet de site classé initié par la DREAL en 2004, la Charte paysagère a été signée par 15 communes et le Grand Besançon le 27 avril 2012. Elle souligne les spécificités paysagères de la vallée (géologie, fortifications...) et les enjeux du paysage, sans cesse en évolution, d'intérêt public et de responsabilité collective. Les communes signataires s'y engagent à porter et soutenir des projets de pâturage, vergers, valorisation du patrimoine et sauvegarde des espaces naturels... Le Grand Besançon prend en charge son animation et propose un soutien technique et financier (via le fonds « Centres de Village ») aux projets communaux.

Divers projets concourant à la qualité paysagère ont été menés depuis 2012 par les signataires, tels que l'organisation de lectures paysagères à Besançon et Morre, la restauration de vergers, l'évolution vers une AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) de Montfaucon ou autres...

II. Partenariat avec le CAUE du Doubs

En 2012 et 2013, le Grand Besançon a conventionné avec le CAUE du Doubs pour qu'il apporte son expertise paysagère au projet.

En 2015, le CAUE propose de contribuer à la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs en intervenant sur deux volets :

- appui au Grand Besançon par la participation aux comités techniques et groupes de travail, apport documentaire et méthodologique,
- sensibilisation et animation auprès du grand public et/ou d'acteurs concernés par la mise en œuvre de la charte. Cette action se concrétisera par le montage et l'intervention d'évènements de type lecture de paysage, visites, expositions...

Le CAUE consacrera 10 jours à réaliser des actions d'animations dans le cadre de la Charte paysagère en 2015. Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 € au CAUE pour ces actions. Le versement de la subvention interviendra une fois les actions d'animation réalisées, sur la base d'un décompte des jours de travail consacrés à l'action.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 500 € au CAUE du Doubs pour ses actions dans le cadre de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCI
Reçu le 15 SEP. 2015